



Compte Rendu de la Formation Spécialisée du Comité Social d'Administration (ex-CHSCT) du 15/12/2025

Organisations syndicales présentes : CGT FP76, FO, SOLIDAIRES, CFDT/CFTC.

Présidence : Fabienne ROMBAUT.

Déclarations liminaires de FO et SOLIDAIRES.

En réponse, la présidente de l'instance indique qu'elle ne parlera pas du nouveau référentiel ETP lors de ce CSA-FS car le sujet sera évoqué lors du CSA « emplois » de janvier 2026.

La direction revient sur les trop nombreux suicides de collègues et atteste que la DGFIP met en place un certain nombre de choses dans le cadre de la prévention.

Le 15/01 prochain, le directeur a décidé de convoquer un CSA-FS dédié sur le plan de prévention des suicides et sa déclinaison locale. Notre direction se targue d'avoir également bien travaillé sur le sujet et de mettre en place des choses efficaces.

Quant aux fiches de signalement, beaucoup relèvent du domaine du relationnel et de problèmes interpersonnels. La volumétrie de ces fiches est importante.

Fabienne ROMBAUT revient également sur l'extension possible de la protection fonctionnelle aux instances relevant de la RGP.

La directrice/présidente enjoint les organisations syndicales à la prudence pour les visites qui se font dans les services qui ont connu des décès récents (SIE de ROUEN).

FO et CGT rappellent que le plan national de prévention des suicides ne va pas assez loin.

La CGT rappelle qu'elle avait demandé de longue date un CSA dédié sur cette problématique et qu'elle n'avait pas été écoutée. Il a fallu attendre que la presse s'empare de ce sujet pour que la Directrice générale lance ce plan.

POINT POUR AVIS (= soumis au vote) :

* Approbation du PV du CSA-FS n° 3-2025 du 09/10/2025 :

Le PV est approuvé par CFDT/CFTC, FO et SOLIDAIRES. La CGT s'abstient car ce document n'est pas fidèle aux propos tenus lors de l'instance.

* Budget 2025 :

Candice GIBOURDEL (APMP) affirme que toutes les dépenses votées ont pu être engagées.

Néanmoins, il y a eu un arrêt prématuré des engagements à partir du 20/11. Donc, sur l'enveloppe de 111 000 €, 10 700 € n'ont pas pu être engagés... (pour de simples problèmes de délégation de signature)

La direction, comme les OS, regrette cette décision. Elle s'engage à prendre sur sa dotation globale de fonctionnement les dépenses (matériel ergonomique) qui auraient dû être prises sur l'enveloppe du CSA-FS.

Les OS affirment que ce sont les agents qui, une nouvelle fois, vont en pâtir (et notamment sur les remboursements de frais de déplacement)
Les OS, à l'unanimité, votent CONTRE ce budget.

*** Présentation des DUERP et PAPRICA 2025 :**

Depuis l'an dernier, la campagne d'évaluation et de prévention des risques professionnels s'appuie sur le nouvel environnement applicatif, Prév'action, qui simplifie les familles de risques et en actualise la cotation.

Prév'action permet un recueil continu des risques, leur transcription dans le document unique et l'élaboration d'un programme annuel de prévention.

Les représentants de la CGT rappellent à l'assemblée des directeurs et à nos camarades des autres organisations syndicales qu'elle avait obtenu « l'inscription au DUERP de GESLOC comme risque organisationnel majeur pour l'ensemble des agents du SDIF » (Cf. compte rendu et PV du CSA-FS n° 2 du 24/06/2025). Or force est de constater que le DUERP qui nous est présenté aujourd'hui ne fait pas état de cette inscription...

En réponse, la directrice atteste que l'oubli de la ligne concernant GESLOC sera corrigé et que le DUERP actualisé sera présenté aux OS.

Une petite analyse du document nous indique que, sur 197 lignes du DUERP de la DRFIP de Seine-Maritime, 84 items représentent des risques psycho-sociaux (RPS), soit presque 43 %, alors qu'ils représentent 35,5 % des cas recensés au niveau national.

Certains services n'évoquent même que des RPS !

La DGFIP nie le rôle des restructurations sur le moral des agents et nie également la responsabilité de l'Administration en la matière.

Résultat : 18 suicides à la DGFIP en 2025, sans parler des tentatives...

Depuis des années, nous alertons sur la dégradation des conditions de travail, les pertes d'effectif, les restructurations permanentes, une exigence de reporting permanente, etc. un faisceau de facteurs créant ou aggravant des situations anxiogènes, de perte de sens du travail et de dévalorisation de soi.

La présidente reconnaît que le DUERP est effectivement un indice des conditions de vie au travail des agents mais affirme envers et contre tout que la direction fait des efforts sur les RPS et sur les risques bâtimentaires, mais uniquement dans les limites de ses missions...

La CGT réaffirme que le DUERP existe depuis 2008 mais que cet outil n'a jamais apporté de vraies améliorations des conditions de vie au travail des agents !

Autre remarque : il semblerait que la Cité administrative ne soit pas hermétique (porosité de certains joints de fenêtre) et qu'il faudrait rétablir des zones de confinement car, à ce jour, en cas de nuage toxique, les conditions de sécurité ne seraient pas réunies...

125 millions d'euros pour ça !

La présidente décide de surseoir au vote et de présenter le DUERP corrigé lors du prochain CSA-FS.

*** Rapports de visite de la délégation de la Formation spécialisée (SGC Fécamp + Le Havre) :**

Les OS ayant participé à ces visites de services en compagnie de la division BIL évoquent les points qui devront faire l'objet d'une attention ou d'une surveillance particulières.

Ainsi, pour le nouveau local du SGC de Fécamp, il conviendra de suivre notamment les conditions de chauffage et de luminosité.

Quant au Havre, les problématiques ne sont pas les mêmes (amiante...) et s'intègrent dans le cadre d'un projet important (rénovation de l'accueil).

En réponse, Lénéa DURIN (division BIL) atteste que certains travaux ont déjà été effectués et que les différents points font l'objet d'une surveillance.

Sur le site du HAVRE : les travaux ont pris du retard mais le but reste que les travaux se terminent avant la campagne IR.

L'accueil en ALGECO serait assuré par le SIP et le SGC.

Les SIE , SPFE et SDIF pourront effectuer leur accueil à côté du guichet 'Caisse'. Quant aux usagers institutionnels (notaires, avocats et comptables), ils pourront être accompagnés par les agents pour un accueil directement à la banque d'accueil du 1^{er} étage.

Vote : les OS votent POUR ces rapports (sauf Solidaires qui s'abstient).

POINTS POUR INFORMATION (= non soumis au vote) :

*** Points obligatoires : mentions au RSST, accidents de service, maladies professionnelles, fiches de signalement, fiches de visite des médecins de prévention, exercices d'évacuation. :**

Sur le registre RSST, nous revenons sur les problèmes de chauffage au CFP du HAVRE.

Sur les fiches de signalement : sur celles qui sont présentées, les fiches de signalement interne relèvent souvent de conflit entre collègues. Laëtitia VOLPATO réaffirme que c'est alors au manager de proximité de prendre en charge ces demandes.

Les OS se posent la question du rôle de l'encadrant, de l'outil Signal'Fip et du rôle de chaque partie (dont la Direction).

Fabienne ROMBAUT rappelle qu'il faut prendre des mesures conservatoires pour protéger la victime ; mais ça peut avoir des conséquences importantes sur la présumée victime ou le présumé agresseur (qui peut se voir blanchi lors de l'instruction de l'affaire).

Se pose la question de recadrer l'exercice et l'utilisation de Signal'Fip.

En appelant à la prudence (sous-entendu : la modération), la direction se pose ainsi en « pompier pyromane » alors que, pour sa part, elle a déjà accusé les organisations syndicales (et principalement la CGT) de mettre le feu aux poudres lors de ses tournées de services !..

Les fiches de signalement externes sont en pleine explosion. Heureusement, peu de cas graves.

Il faut signaler que, pour les cas les plus graves qui donnent lieu à signalement au Procureur, aucune suite n'est donnée si l'agent victime ne poste pas plainte parallèlement.

Le service SMA est le principal contributeur des fiches de signalement externe.

Les OS s'étonnent de ne plus être destinataires des pièces annexes aux fiches de signalement. La direction va corriger cela et produire à l'avenir l'intégralité des documents du dossier.

Les exercices d'évacuation : certains exercices ont été demandés avant la fin d'année (notamment au CFP de Bolbec) mais, vu la date à laquelle nous sommes, nous pouvons nous inquiéter de la tenue réelle de ces exercices.

A Elbeuf, il n'a pas de responsable unique pour l'immeuble où se situe le SIP : l'exercice ne concerne donc que le SIP et pas les autres occupants de l'immeuble.

*** Point 'formation' :**

282 agents DRFIP inscrits à des formations « PREVENTION SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL ».

Les plus grosses formations : sensibilisation au handicap, PSC initiale.

La CGT demande à la direction de mettre en place un outil de suivi et de recensement pour le suivi des éventuels recyclages à faire dans le cadre des formations 'gestes qui sauvent', PSC et 'sauveteur/secouriste au travail'.

La CGT interroge la direction sur la formation 'Santé mentale' qui est prévue en 2026.

L'idée est de constituer un réseau de secouristes en santé mentale.

*** Rapport de visite de l'ISST et suites données (Seine-Maritime Amendes) :**

David GUYENOT, Inspecteur Santé Sécurité au Travail, nous présente les résultats de sa visite au service Seine-Maritime Amendes (SMA) à la Cité administrative de ROUEN en juin 2025.

Différents sujets : l'emménagement à la Cité administrative, la cellule téléphonique, l'aménagement des espaces de travail, le mobilier...

La plupart des désordres relevés ont pu être solutionnés ou sont en cours d'étude mais cela révèle les limites du travail en open-space.

*** Rapport d'activité de l'ISST et de l'APMP :**

Présenté par David GUYENOT, ce rapport/bilan présente les missions des différents acteurs.

Pour rappel, l'APMP est gestionnaire des crédits ministériels de prévention, conseiller en formations SSCT, porteur de la politique ministérielle de prévention, appui aux ISST et relations coordination nationale.

L'ISST exerce 3 missions : contrôle de l'application des textes réglementaires en matière de SSCT et suivi des recommandations, conseil et expertise, animation du réseau et formation.

Il aborde également la relocalisation ISST/APMP à la cité administrative en octobre 2025 et indique quels sont les projets pour 2026.

*** Présentation du kit relatif aux aménagements des postes de travail (ISST) :**

L'ISST fait la présentation de ce « kit ministériel » que l'on peut retrouver sur Alizé.

Nous regrettons que ce fichier ait été transmis tardivement ce qui nous a laissé peu de temps pour l'étudier.

Kit composé de 2 tomes dans lesquels on revient sur le cadre normatif, la conduite de projet, les acteurs, le processus et l'offre de services du secrétariat général.

Il est rappelé que le cadre juridique de l'aménagement des postes de travail (la norme NF X 35-102 actualisée en 2023) ne fait pas état d'un nombre de m²/agent.

Des centaines de pages de ce kit, la CGT retient essentiellement que « ces nouveaux aménagements ne doivent pas être guidés exclusivement par des choix liés à la réduction des surfaces et des coûts » et que « l'erreur à éviter est de vouloir un nouvel aménagement par principe, et d'imposer aux équipes un nouveau mode fonctionnement qui ne répondrait pas à leurs besoins. Cela risquerait de créer des difficultés dans le travail, et potentiellement des tensions entre agents et avec l'encadrement (troubles psychosociaux) ».

Mais nous ne sommes pas sûrs que la direction ait retenu le principe selon lequel les conditions de travail doivent s'adapter à la mission (et non l'inverse).

La CGT réclame un dossier d'impact sur le déménagement du SLR, conformément aux textes qui prévoient que tout projet important modifiant les conditions de santé et de sécurité, et les conditions de travail doit faire l'objet d'un protocole bien défini.

*** Point sur les travaux immobiliers au 1er décembre 2025 :**

Les travaux en cours se déroulent essentiellement sur le HAVRE.

Au Havre, les travaux sur les sanitaires devraient se terminer vers la mi-janvier. Ceux de l'accueil devraient commencer en janvier (la première réunion « chantier » devrait avoir lieu entre le 15/12 et le 19/12). Et les travaux « ascenseurs » devraient débuter en juin 2026, une fois les travaux de l'accueil finis.

Les ascenseurs de la Cité rouennaise : projet qui a pris du retard (une fois de plus...) Les prestataires ont quasiment tous été recrutés.

2 scenarii : soit un travail en 3 phases (triplex par triplex), soit un ascenseur par triplex.

Prévision : 40 semaines de travail à partir de mai !... (quel que soit le scenario retenu)

Difficulté supplémentaire : l'amiante.

Le parking de la cité administrative : les travaux n'auront pas lieu avant fin 2026.

On le répète : 125 millions pour ça !...

La dépollution pyrotechnique du sol à Sotteville sera étudiée en réunion en janvier.

Une densification du bâtiment de EU est prévue et devrait entraîner une renégociation du bail.

*** Audit de structure Fécamp Leclerc :**

La DRFIP76 a missionné une entreprise afin de réaliser une étude de diagnostic de façades du bâtiment sur la rue et celui de la cour intérieure du site LECLERC FECAMP.

Résultat : la direction se veut rassurante = pas de péril imminent, pas de risque pour les agents.

Les travaux sont à venir et peuvent s'effectuer en « site occupé » (malgré leur importance).

Après le Havre, ce sera l'autre gros chantier de 2026.

*** Rapport d'évaluation sur la qualité de l'air suite aux symptômes déclarés par un agent. :**

Suite à la survenue de symptômes respiratoires chez un agent de la cité administrative de Rouen travaillant au 4ème étage de l'immeuble, le personnel et la CGT s'interrogent quant à qualité de l'air intérieur d'autant que les symptômes sont apparus lors de la fréquentation d'espaces de travail équipés de moquette, laissant supposer l'existence d'une corrélation entre ce matériau, la qualité de l'air et les symptômes décrits.

Dans ce contexte, la DRFIP fait appel à SOCOTEC pour la réalisation de cette étude et pour porter un avis quant à la relation de causalité entre la qualité de l'air et la symptomatologie observée.

Le rapport conclut que « au total, les investigations ne montrent pas d'anomalie de la qualité de l'air intérieur qui conduirait à proscrire l'usage des locaux ou à en limiter l'accès chez des personnes ne présentant pas de terrain atopique. Cependant, la survenue de symptômes rythmés par le travail chez au moins une personne, laisse à penser qu'un facteur de risque professionnel (l'inhalation de poussières allergènes, très probablement) a joué un rôle aggravant. La conduite à tenir repose donc principalement sur la prise en charge médicale individuelle par le Médecin de prévention. »

Malgré tout, la CGT modère l'enthousiasme de la direction et rappelle qu'il faudra être vigilant sur le long terme quant à ces mesures, au cas où d'autres collègues se plaindraient à l'avenir de syndromes respiratoires.

La direction renvoie le sujet à l'expertise de la médecine de prévention (Dr LEMONNIER).

QUESTIONS DIVERSES :

* Les prélèvements GMF/VIVINTER : 25 € seront prélevés forfaitairement en janvier et février (quel que soit le montant de la cotisation réelle) ; la régularisation aura lieu sur la paie de mars.

ALAN et GMF envisageraient déjà d'augmenter les cotisations pour 2027... C'est un scandale !

Prochain CSA-FS : 15/01/2026.

Prochain CSA : 22/01/2026.